

Circonscription de TOUL

Pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants

RASED – Missions Orientations Fonctionnement

INTRODUCTION

Le présent projet a été élaboré en coopération avec les enseignants du RASED lors des réunions de travail de l'année 2015-16. Il s'inscrit dans le nouveau règlementaire pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Il s'appuie sur une lecture partagée et concertée des différents outils existants afin d'harmoniser les pratiques sur un même territoire.

Il précise le pilotage de l'IEN, relayé par les membres du Réseau d'Aide dans les écoles. **Il y est réaffirmé le rôle et la place du directeur d'école dans le suivi des différentes situations d'élèves. Il analyse la place des Conseillers Pédagogiques dans l'analyse des difficultés rencontrées par les équipes dans certaines situations.**

Conformément à l'esprit des textes, l'idée qui est développée est celle du travail concerté entre les équipes de maîtres, les personnels spécialisés, les familles, de manière à mobiliser les énergies autour des problématiques d'élèves afin de diversifier les réponses.

E.HAYOT
IEN Toul

Le cadre règlementaire de référence :

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

[circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#)

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Au sein de chaque cycle d'enseignement, des dispositions appropriées sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école.

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, le dispositif plus de maîtres que de classes, peut ne pas suffire pour certains élèves.

Dans les académies, la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et pour élever le niveau général des élèves s'affirme au travers de l'intervention de personnels spécifiquement formés pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Les enseignants spécialisés des Rased maîtrisent les compétences professionnelles caractéristiques des enseignants spécialisés du premier degré énoncées par le référentiel annexé à la [circulaire n° 2004-026 du 10 février 2004](#).

Les obligations de service des enseignants spécialisés sont régies, comme pour les autres enseignants du premier degré, par le [décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008](#). Elles sont précisées par la [circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013](#), point II-5.

Le pôle de ressources pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Désormais, selon la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014, tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, etc.) sont regroupés dans le pôle ressource de la circonscription.

L'inspecteur de l'éducation nationale définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles. **Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) est l'une des composantes de ce pôle ressource.**

Le pôle de ressources est mobilisé autant que de besoins. Professionnels de l'Education, nous avons conscience que l'un des enjeux majeurs de notre métier réside dans le repérage, la prévention et le traitement de la difficulté scolaire. Cela interroge obligatoirement nos pratiques professionnelles. L'équipe de circonscription est présente et a la volonté d'apporter des éclairages et des aides quand cela est nécessaire.

Cela passe par :

- des animations pédagogiques ciblées sur les parcours des élèves, les liaisons GS/CP, le conseil Ecole-Collège,
- l'aide à la mise en œuvre des PPRE et PPRE Passerelle
- la présence des CPC ou de l'Inspecteur aux équipes éducatives / ESS
- des conseils pédagogiques pour une mise en place de l'APC, d'un PPRE..
- des réunions régulières de régulation avec les RASED, les enseignants référents...
- ...

Sommaire

1. Plan de pilotage du RASED
2. Relations fonctionnelles IEN/Directeurs/RASED
3. RASED et Conseiller Pédagogique quelles articulations ?
4. Cadre référent de l'action du RASED
5. Calendrier annuel du RASED
6. Sectorisation des antennes de RASED revue chaque année en fonction des différents indicateurs
7. Les annexes :
 - 1- « Quel plan pour qui ? »
 - 2- Demande d'aide

1- Plan de pilotage du RASED de la circonscription

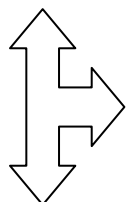
Orientations / Objectifs	Actions/Moyens	Résultats attendus
<p>Assurer une cohérence des fonctionnements et une meilleure lisibilité pour les équipes pédagogiques</p> <p>Assurer un meilleur suivi des élèves en difficulté:</p> <p>Améliorer la communication entre l'école et le RASED, Le RASED et les familles.</p> <p>Partager les mêmes évaluations et les mêmes outils avec les enseignants</p> <p>Aider à analyser les évaluations Participer à la mise en place de la loi sur le handicap (accueil) Fixer des Priorités d'intervention pour favoriser le choix d'objectifs et de lieux l'intervention (prise en compte des priorités ministérielles et des spécificités locales) à partir d'une analyse croisée de données (cf. tableau de bord « difficulté scolaire ») Rendre nécessairement compte de l'activité.</p>	<p>Mutualiser les pratiques et les outils</p> <p>Faire participer le référent RASED aux conseils de cycle</p> <p>Mise en œuvre d'un tableau de bord « difficulté scolaire » partagé avec le RASED. Intégrer dans le projet d'école : l'organisation de la prise en charge des élèves en difficulté (utilisation des ressources de l'école et des ressources extérieures)</p> <p style="text-align: center;">AU SEIN DU RESEAU</p> <p>Associer le RASED à la passation des évaluations GS (outils MEN), CP (circonscription) CE1 et CM2</p> <p>Créer une équipe plurielle pour traiter, en réseau, les besoins des élèves en difficulté</p> <p>Favoriser le temps de travail en équipes élargies</p> <p>Organiser de manière concertée le protocole d'accueil dans l'école</p> <p>Organiser une réunion de travail sur chaque période</p> <p>Mettre en place un calendrier des priorités d'intervention</p> <p>Aider à la mise en place de la co-intervention dans les classes</p> <p>Rendre lisible le travail effectué au sein de chaque groupe scolaire</p> <p>Harmoniser les désignations d'interventions :</p> <p>Harmonisation du vocabulaire désignant les actions effectives</p> <p>Mettre en place des outils de suivi fixant les objectifs prioritaires à poursuivre (PPRE, fiche individuelle de suivi, PAP, PPS, PAI)</p> <p>Poursuivre l'harmonisation des bilans d'activités</p>	<p>Cohérence accrue des actions mises en place pour un élève autour d'objectifs précis, communs et partagés par tous les acteurs</p> <p>Sens des actions partagées par les familles et l'équipe d'école</p> <p>Bon fonctionnement local</p> <p>Mise en place effective de l'APE des PPRE, des stages de remise à niveau.</p> <p>Protocole formalisé</p> <p>Qualité de l'accueil des élèves handicapés et des familles</p> <p>Interventions très rapides (observation, analyse et action) auprès des élèves repérés en juin</p> <p>Cohérence du calendrier des priorités d'intervention avec une amplification de la co-intervention au fil de l'année</p> <p>Glossaire commun</p> <p>Bilans d'activités (quantitatif interprété)</p>

Les personnels du RASED, selon leur spécificité, ont pour mission de prendre en charge **prioritairement, les élèves qui connaissent des difficultés persistantes, c'est-à-dire, ceux pour lesquels l'APC a été proposée, a été établi un PPRE, les non lecteurs et/ou ayant des lacunes importantes dans le domaine numérique, élèves très fragiles de grande section de maternelle.**

2- Relations fonctionnelles IEN/Directeurs/RASED

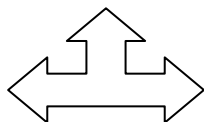
IEN & RASED
Responsable du RASED implanté dans sa circonscription, dispositif conçu pour l'ensemble des élèves scolarisés.
Il organise les réunions de concertation et évalue l'action du dispositif en procédant à l'examen critique de son fonctionnement avec l'ensemble des intervenants.
Il inspecte les membres du RASED
Il définit en concertation avec ses intervenants les priorités d'action.

IEN & DIRECTEURS
Il évalue le volet « aides aux élèves en difficultés » du projet d'école
Il associe les directeurs à la facilitation et au partage de l'évaluation de l'action du RASED



Les membres du RASED & l'IEN
Rendent compte des décisions prises avec les équipes pédagogiques
Rendent compte de leur action en produisant un bilan et une évaluation au regard des orientations et du plan de pilotage

Les Directeurs & l'IEN
Accompagnent l'action du RASED au sein leur équipe
Communiquent à l'IEN les données nécessaires au pilotage de l'action (suivi de cohortes, données des évaluations, décisions prises...)



RASED & Directeurs

Les membres du RASED participent si besoin aux équipes éducatives initiées par le directeur
Ils participent aux conseils de cycle
Ils informent le Conseil d'école de leur action
Ils proposent une procédure de demande d'aide
Ils co-élaborent les projets d'aides spécialisées avec les équipes pédagogiques
Ils aident à la mise en place d'actions de prévention.

Les Directeurs et le RASED

Ils facilitent le fonctionnement du RASED au sein de l'équipe pédagogique :
Structuration des modalités de communication Ecole/RASED et mise en place d'un dossier « Elèves en difficulté »
Invitation des membres du RASED à l'élaboration du projet d'école
Invitation des membres du RASED au conseil d'école, aux conseils de cycle et équipes éducatives autant que de besoins.
Ils associent les membres du RASED à l'exploitation des résultats des évaluations nationales ou/et locales.
Ils participent à l'analyse des besoins au niveau de la circonscription

3- RASED & CPC quelles articulations ?

Conseillers pédagogiques	Enseignants spécialisés de RASED
Missions et Rôles	
<p>Il participe au pilotage de la circonscription donc du RASED Il répond à toute demande d'aide et de conseil Il est vigilant à dépasser une approche en termes de dispositif pour aider l'enseignant à se recentrer sur les compétences et les besoins des élèves.</p>	<p>RASED, dispositif ressource placé auprès de l'IEN Accompagnement prioritaire des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des projets d'école dont la seule logique devrait être « conduire chaque élève à son niveau d'excellence »</p> <p>Le RASED s'inscrit au sein de l'école et de ses missions, dans la logique de parcours personnalisé au sein de l'école ordinaire.</p> <p>C'est une ressource complémentaire à laquelle l'école fait appel lorsque ses ressources propres sont mises en défaut</p> <p>La co-intervention - un croisement des regards - recherche d'un ajustement des conditions de l'apprentissage en classe</p>
Types d'interventions possibles en complémentarité	
<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'analyse des difficultés et des réponses pédagogiques des PPRE • Aide au traitement des demandes d'aides au RASED dans le cadre de la politique de circonscription. • Dans le projet individualisé des élèves aidés par le RASED, la part du maître de la classe devrait apparaître. Quel type de différenciation peut-il mettre en place dans la classe? Le CPC peut l'aider à articuler l'aide en classe et l'aide spécialisée. • Participation des maîtres spécialisés dans le cadre du plan de formation annuel des animations pédagogiques, en lien avec les CPC, au titre d'expert. 	
Spécificités	
<p>L'Enseignant est au centre, c'est lui qu'il s'agit d'écouter, d'accompagner, de mettre en posture réflexive, d'engager dans un processus d'auto-formation accompagnée, stimulée, facilitée. Ce processus vise l'adaptation, l'anticipation des changements par l'acquisition de compétences professionnelles, personnelles.</p> <p>Rapport au temps : l'évolution à long terme, la dynamique réflexive sont visées.</p> <p>Il rencontre l'enseignant un petit nombre de fois et procède à un travail de parole (analyse, problématisation, élucidation des représentations...).</p>	<p>C'est l'élève qui est au centre des échanges et des dispositifs mis en place. L'enseignant de la classe est considéré comme le principal acteur de la prévention centrée sur une même préoccupation : aider l'élève à réussir. Ce sont les compétences de l'élève qui sont visées, pas celles du maître, même si la relation qui se crée est source de changement pour chacun et peut enrichir sa réflexion et ses méthodes au contact d'un autre praticien. La co-intervention permet l'évolution des pratiques</p> <p>Rapport au temps : Les échanges de l'enseignant spécialisé et de l'enseignant de la classe visent des adaptations à court terme des modalités pédagogiques de la classe pour cet enfant-là, ou ce groupe d'enfants-là, ici et maintenant. Ils se rencontrent régulièrement et interagissent autour d'une problématique; le fait d'être ensemble sur cette même problématique autorise les essais, relativise les erreurs, modifie le milieu-classe et permet aux acteurs d'interagir différemment.</p>

4- Cadre référent de l'action du RASED

<p>DIFFICULTES CONSTATEES DANS LES APP. FONDAMENTAUX dire-comprendre-lire-écrire-compter-raisonner appétence scolaire socialisation, altérité, citoyenneté, écart entre le projet de l'école et celui de la famille</p>	<p>RASED INTERVENANTS SPECIALISES</p> <p>4 Psychologues scolaires 1 Maître G 6 Maîtres E</p>	<p>INDICATEURS DES BESOINS</p> <p>Données du tableau de bord : pourcentage de maintiens, score de réussite aux évaluation nationale ou de circonscription. Nombre de dossiers MDPH/.. Conseils de cycle/concertation Synthèse des demandes d'aides, synthèse RASED/école Priorités nationales Projet d'école</p>
--	---	---

Objectifs des actions		
PREVENTION	REMIEDIATION	SCOLARISATION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP
<p>Aider à la socialisation et à l'adaptation scolaire</p> <p>Eviter l'amplification des difficultés Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Réussite Scolaire (PPRE) & PPRE Passerelle (vers la 6^{ème})</p> <p>Créer les conditions de l'estime de soi</p> <p>Favoriser la création de liens entre le monde personnel de l'enfant et le monde de l'élève</p>	<p>Aider au dépassement des difficultés d'apprentissages (avec ou en dehors des PPRE)</p> <p>Aider au renforcement des compétences dans le domaine de la langue orale et écrite et des mathématiques</p> <p>Restaurer l'estime de soi et la capacité à faire des choix</p> <p>Aider la transformation de son rapport au savoir Aider à l'appropriation des règles et à la socialisation</p> <p>Participer à l'aide au transfert des réussites vers la classe Susciter la coopération, encourager le partage des représentations et des procédures</p>	<p>Aider à la scolarisation et en faciliter les conditions.</p> <p>Contribuer à la mise en place des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS)</p> <p>Créer les conditions favorables aux changements (d'école, de classe)</p> <p>Préparer si nécessaire une orientation ULIS (école ou collège) ou en établissement spécialisé</p> <p>Aider à la mise en œuvre de la scolarisation</p>

ACTIONS EN DIRECTION DE				
	LA FAMILLE	L'ELEVE	L'ECOLE ET LES ENSEIGNANTS	LES PARTENAIRES
Psychologue scolaire	Entretien	Observation évaluation suivi entretien animation de groupe co-intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches de demandes d'aide 	<p>Réunions et échanges d'informations : CMP / SEGPA / ULIS / etc... Equipes éducatives</p>
Maître G	Entretien	Observation évaluation groupe de prévention co-intervention rééducation indiv-semi-collective évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du protocole de demande d'aide 	
Maître E	Entretien	Observation dans et hors classe, analyse des évaluations de la classe, co-intervention regroupement adaptation évaluation de l'action au niveau des apprentissages.	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de cycles • Conseils d'école • Synthèse de demande d'aide • Soutien à l'analyse des difficultés 	

5- CALENDRIER ANNUEL

Voir outil de circonscription de gestion des 108 H 00.

Ce tableau prévisionnel de gestion des 108H00, communiqué à l'IEN doit être communiqué au RASED (afin de permettre l'organisation interne des membres du RASED pour garantir la participation aux conseils de cycle).

Ce tableau élaboré par chaque équipe pédagogique sous la responsabilité du directeur doit anticiper les temps concertation nécessaire à la régulation des modules d'aide personnalisée, d'analyse des élèves en difficulté d'apprentissage, d'analyse des données des évaluations intégrant le calendrier dit « *MDPH/Procédures départementales : orientations : passages & maintiens etc...* »

En secteur rural, la concertation entre sites de RPI et/ou autres écoles peut permettre la mise en place de réunions de secteurs selon la nature des réunions (ex : analyse des données des évaluations...) « Mise en réseau des écoles » (une évolution qui s'appuie sur la nouvelle définition des cycles en pratiquant le cycle « (CM/6^{ème})

6- Le conseil de cycle : espace privilégié de concertation

Le conseil de cycle est l'espace privilégié de réflexion partagée entre l'équipe pédagogique et le RASED pour l'analyse des difficultés scolaires des élèves et l'élaboration des aides à apporter, le choix des dispositifs ou l'articulation de ceux-ci.

Des temps de réunion à structurer pour une meilleure efficacité :

On n'étudie collectivement que la situation des élèves identifiés en difficultés proposés par l'enseignant de la classe.

Une réunion préparée en amont pour plus d'efficacité :

- 1- Chaque situation est préalablement préparée par écrit par les enseignants concernés

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance
Classe			
Réussites	Difficultés Apprentissage		
Comportement-Autre			
Aides(Nature de la différenciat°péda - APE-PPRE- mises en place, date-durée)	Aides extérieures		
Décision du conseil de cycle :			

- 2- Le directeur adresse au RASED l'ensemble des informations (tableau récapitulatif des élèves « signalés »).

- 3- L'équipe RASED : prépare une analyse des situations avant la réunion du conseil de cycle.

Une réunion d'élaboration de réponses

- 4- Pendant le conseil de cycle : seules les situations d'élèves signalés sont étudiées. **Elaboration collective d'aides aux difficultés scolaires.**

Un suivi organisé (accès aux informations – archivage)

- 5- Le secrétaire de réunion enregistre les décisions prises pour chaque élève.

- 6- Le tableau de suivi est archivé dans le classeur ou registre « élèves en difficultés » de l'école. Ce registre, classeur, ou dossier est consultable par tous (bureau de direction, BCD...).

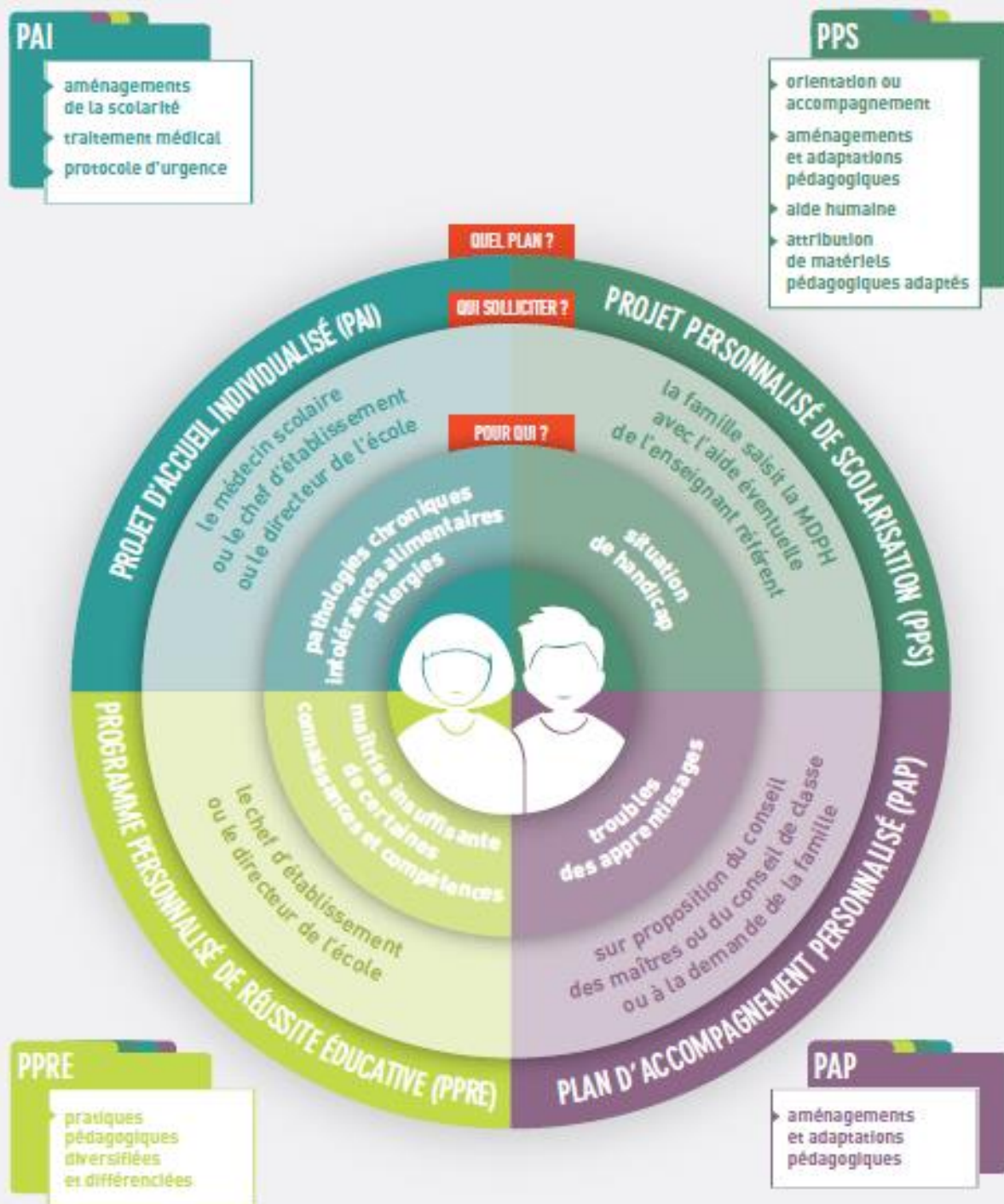
7- **Suivi des élèves en diuifficultés au sein d'une école** (responsabilité du directeur)

→ Voir article / diaporama sur site de circoinscription – Rubrique Réaseu d'Aides Spécialisée
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?rubrique82>

8- **Sectorisation des antennes de RASED**

→ Voir document « Organisation RASED » téléchargeable sur le site de circonscription.
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?article329>

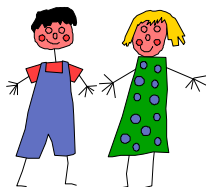
Quel plan pour qui ?



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / décembre 2014

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

Annexe 2 – Demande d'aide



R A S E D Antenne

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Adresse

Tél : Mail :

<i>nom</i> Aides rééducatives <i>Courriel :</i>	<i>nom</i> Aides pédagogiques <i>Courriel :</i>	<i>nom</i> Psychologue scolaire <i>Courriel :</i>
---	---	---

DEMANDE D'AIDE

NOM et PRENOM de l'enfant :

DATE de naissance :

ECOLE ; CLASSE :

NOM de l'enseignant :

DATE de la demande :

Cursus scolaire (noter les années scolaires)

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

Quels points forts avez-vous remarqués ?	Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?
↻ Quelles sont ses réussites ? ↻ Quels sont ses centres d'intérêts, motivations...	↻ Face aux apprentissages : ↻ Au niveau du comportement :

✦ Quelles solutions ont été tentées au sein de l'école, et avec quels effets ?

	Domaine concerné
Différenciation	
APC	
Autre (PPRE, PAP, échange de services...)	

✦ Avez-vous des contacts avec les parents de l'enfant ? réguliers ponctuels aucuns
Que disent-ils de ces difficultés ?

✦ L'enfant bénéficie-t-il d'un suivi extérieur ? Si oui, lequel, et depuis quand ?

Orthophonie : nom :	CMP : type de suivi :	Autre :

✦ Quelles sont vos attentes quant à l'intervention du RASED ?

Proposition du RASED le..... :